Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260429-20260024-DE

N° 2026-024

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 14
- ❑ Procuration : 1
- ❑ Votant : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 29 avril
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 23 avril 2026

Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, C SASSOT, M GY, P SUET, M HOUSSIER

PROCURATION : C DORVAL à Y JAOUEN

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour l'attribution des marchés publics ayant atteint le seuil de la procédure formalisée (appel d'offres, procédure avec négociation et dialogue compétitif).

Les exigences réglementaires dépendent de montants publiés par la commission européenne ainsi que par le Gouvernent français.

Conformément à ces dispositions, une commission d'appel d'offres doit être instituée.

Cette commission est composée dans les communes < ou = 3 500 habitants :

- du maire, président de la commission
- de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
au scrutin de liste ;
au scrutin secret sauf accord unanime contraire que le conseil municipal n'a pas souhaité

Messieurs JAOUEN et SASSOT se sont proposés pour être assesseurs et ont constaté que l'urne était vide et mise à zéro. Une clé leur a été remise à sa fermeture.

Monsieur le Maire a distribué à chacun des élus une liste ainsi qu'un bulletin blanc, puis il a fait l'appel uninominal afin que chaque conseiller municipal vienne y déposer leur bulletin.

Messieurs JAOUEN et SASSOT ont ouvert l'urne et ont constaté 16 bulletins, dont un nom de titulaire a été barré au profit d'un autre nom sur un bulletin à part.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si ce bulletin est accepté, celle-ci accepte à l'unanimité.

En présence de M SASSOT, M JAOUEN a fait le dépouillement des bulletins et ont prononcé le vote suivant :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260429-20260024-DE

Pour les 3 titulaires

M GY	15 voix
M SASSOT	15 voix
M PETIT	12 voix
Mme DORVAL	3 voix

Pour les 3 suppléants

Mme LE GOLIAS	15 voix
Mme SALMAS	13 voix
M SPARFEL	15 voix

Les résultats étant proclamés, le conseil municipal nome :

Pour les 3 titulaires

M GY
M SASSOT
M PETIT

Pour les 3 suppléants

Mme LE GOLIAS
Mme SALMAS
M SPARFEL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS